



Paris, le 22 janvier 2014

La réforme de la formation en cours inquiète les kinésithérapeutes
(sondage *Harris Interactive*) :

L'Ordre rappelle que du niveau de la formation dépendent la qualité des soins et la sécurité des patients

Un sondage *Harris Interactive* réalisé du 12 au 23 décembre dernier auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des kinésithérapeutes (professionnels libéraux, salariés ou à activité mixte) révèle que, **pour une majorité d'entre eux (56%), la considération et la reconnaissance de leur profession apparaissent déficitaires.**

Ce résultat révèle un véritable **décalage avec le niveau de confiance élevé que témoignent les Français à leur kinésithérapeute** - plus de 9 Français sur 10 disent lui faire confiance (sondage *Harris* daté de fin 2012) – et qui se traduit par le recours croissant à leurs compétences : les Français sont plus d'un million par jour à mettre leur santé entre les mains de leur kinésithérapeute, une tendance que près d'un professionnel sur deux estime à la hausse.

Ce paradoxe nourrit une véritable inquiétude des masseurs-kinésithérapeutes, inquiétude alimentée en grande partie par la réforme de la formation actuellement en cours: **pour 7 kinésithérapeutes sur 10, cette réforme n'atteste pas d'une reconnaissance de la profession à la hauteur de ses réelles responsabilités.** Aussi, **une large majorité (62%) d'entre eux se dit opposée à la rétrogradation de la reconnaissance du diplôme de kinésithérapie au grade de Licence.**

Dès lors, **la quasi-unanimité des kinésithérapeutes (92%) demande une reconnaissance de leur diplôme au grade de Master, et une très large majorité (59%) le maintien de la PACES.** En effet, ce projet est en décalage avec la réalité actuelle des études de kinésithérapeutes (4 années d'études dont la validation de la première année de médecine, ou PACES, par 80% des diplômés), sous-estime la complexité grandissante des pratiques exercées par les professionnels kinésithérapeutes et n'est donc pas représentatif de leurs responsabilités croissantes.

L'Ordre rappelle, qu'au-delà de l'avenir de la profession, ce sont bien la qualité des soins et la sécurité des patients qui sont en jeu avec la réforme. A l'unisson avec l'ensemble des représentants de la profession (représentants des professionnels libéraux comme salariés et des étudiants kinésithérapeutes), l'Ordre tient à souligner la nécessité du maintien de la PACES dans une logique d'inter-professionnalité et de la reconnaissance du diplôme au grade de Master (porte d'accès à la recherche mais aussi à des perspectives de carrière internationales), comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Kinésithérapie (WCPT).

Contact presse : Franck Gougeon – 06 80 62 24 33 – franck.gougeon@ordremk.fr

